

Perméabilité des sols selon leur composition

Aux fins d'application de l'article 3.2.3 du présent règlement, le taux d'infiltration d'un sol correspond au taux applicable de perméabilité suivant :

Type de sol :	Perméabilité (TI) (m/24 heures)
Sable	2
Limon sableux	0,6
Limon	0,36
Limon argileux	0,24
Argile silteuse	0,06
Argile	0,012